

Historique de la charte des bonnes pratiques de l'aérodrome de Narbonne

- **Été 2008** : des nuisances sonores liées à la pratique nouvelle du parachutisme à l'aérodrome de Narbonne en période estivale sont remarquées par des riverains.
- **Été 2009** : les nuisances sonores s'intensifient du fait du développement de l'activité de parachutisme (tous les jours, du matin au soir en plein été). Les riverains de l'aérodrome : quartiers narbonnais Malard, Horte Neuve, Craboules et villages avoisinants : Armissan, Vinassan, Coursan entrent en contact et se constituent en collectif contre les nuisances sonores.

Le collectif intègre l'association RUBRESUS qui se préoccupe depuis plusieurs années des nuisances et de la protection de l'environnement dans les Basses Plaines de l'Aude.

Les autorités et élus sont informés des nuisances et sollicités pour y remédier.

- **13 avril 2010** : La mairie de Narbonne et la sous-préfecture de Narbonne organisent une première réunion de concertation où RUBRESUS expose les problèmes des nuisances sonores subies par les riverains de l'aérodrome (parachutisme, remorquage planeurs, survols basse altitude des zones habitées).
- **7 octobre 2011** : En présence de Mme la Sous Préfète de Narbonne M-P. Bardèche, du maire de Narbonne J. Bascou et des maires d'Armissan et de Vinassan, des services de l'Etat (DGAC, DTM, ARS, Gendarmerie), de l'Aéroclub, de l'association ECCLA et de RUBRESUS, la mise en place d'une commission avec comme objectif l'élaboration d'une charte des bonnes pratiques de l'aérodrome est décidée.
- **5 avril 2012**: Premières discussions sur le projet de charte préparé par Mairie de Narbonne et Sous-Préfecture.
- **Juin 2012**: Après plusieurs réunions, un consensus est obtenu sur un projet de charte, dont la signature est programmée début juillet. Mais au dernier moment, le président de l'Aéroclub de l'époque se rétracte.
- **Mars 2013**: Reprise de la concertation sous l'égide de la Mairie et la Sous-Préfecture de Narbonne qui aboutit à un nouveau projet de charte, proche du premier.
- **9 janvier 2014** : Signature officielle de la charte des bonnes pratiques de l'aérodrome de Narbonne par toutes les parties prenantes : Maires de Narbonne, Armissan et Vinassan, Sous préfecture de Narbonne, RUBRESUS, ECCLA, Aéroclub de Narbonne et Club d'aéromodélisme.